Chancellerie des universités de Paris
47 rue des Écoles
75230 PARIS CEDEX 05

REGLEMENT DE CONSULTATION

(RC)

MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE N°3/1/013/2026

RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT À USAGE COMMERCIAL EN FOND DE COUR

SIS 35 RUE JACOB, PARIS 6ÈME

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : LUNDI 14 DECEMBRE 2026 A 12H00
REMISE SOUS FORMAT DEMATERIALISE SUR LA PLATEFORME
WWW.MARCHES-PUBLICS.GOUV.FR OBLIGATOIRE

* * * *

Appel d'offres ouvert conformément aux articles L2124-1 et L2124-2 du Code de la commande publique

Table des matières

Table des matières 2
1 Organisme passant le marché 3
2 Objet de la consultation 3
3 Conditions de consultation 4
3.1 Type de procédure 4
3.2 Type de contractant 4
3.3 Délai de validité des offres 4
3.4 Plate-forme des achats de l'État 4
3.5 Délai de modification de détail du dossier de consultation des entreprises 4
4 Pièces du dossier de consultation 5
5 Visite obligatoire 5
6 Pièces constitutives de la candidature et de l'offre 6
6.1 Pièces constitutives de la candidature 6
6.2 Pièces constitutives de l'offre 7
7 Jugement des offres 7
8 Documents à fournir pas l'attributaire 8
9 Modalités de remise des offres 9
10 Tribunal compétent en cas de litige 9
11 Délais et voies de recours 9
12 Personnes à contacter 9

1 Organisme passant le marché

Pouvoir Adjudicateur Chancellerie des universités de Paris 47, rue des Écoles 75230 Paris cedex 05	Représentant du pouvoir adjudicateur : La Rectrice de la région académique Île-de-France Rectrice de l'académie de Paris Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France
Comptable assignataire des paiements : L'Agent comptable de la Chancellerie des universités de Paris 47 rue des Écoles 75230 Paris cedex 05 (lui adresser notification du bordereau en cas de cession ou de nantissement de la créance)	Ordonnateur : La Rectrice de la région académique Île-de-France Rectrice de l'académie de Paris Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France

2 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un bâtiment à usage commercial en fond de cour de 267,90 m² sis rue 35 rue Jacob, Paris 6ème.

Le projet architectural devra permettre d'accueillir dans ce bâtiment une activité commerciale dans le respect normes de sécurité en vigueur, tout en préservant les spécificités patrimoniales, urbaines et paysagères du site.

Le programme des travaux est détaillé en annexe au présent CCP. Il comprend notamment :

- Le renforcement structurel des bâtiments étudiés ;
- La restauration du plancher du R+1 du bâtiment C ;
- La restauration de l'ensemble des façades ;
- La restauration des couvertures en tuiles et remplacement à neuf des couvertures en zinc, compris le remplacement des fenêtres de toit ;
- Le remplacement des menuiseries et des persiennes, vitrines et système de sécurisation compris ;
- Le remplacement à neuf de la verrière ;
- L'amélioration des performances thermiques des enveloppes ;
- La création d'un local technique : pompe à chaleur, coffret ENEDIS, arrivée d'eau ;
- L'optimisation et la redistribution des réseaux ;
- La restructuration des intérieurs avec traitement des revêtements de sols et des murs.

Compte tenu de la nature des désordres recensés, le titulaire du marché devra impérativement s'attacher le concours d'un bureau d'études techniques spécialisé en « structure bois » disposant de compétences confirmées dans la rénovation de structures et de charpentes d'immeubles anciens, le cas échéant dans le cadre d'un groupement avec un co-traitant si le titulaire ne dispose pas de telles compétences en interne.

Au titre des études d'avant-projet, le titulaire pourra être amené à compléter les diagnostics structurels qui ont été effectués par le maître d'ouvrage, sans pouvoir prétendre à aucune rémunération supplémentaire. Le titulaire devra en tenir compte dans le montant de son offre pour les éléments de mission correspondants.

3 Conditions de consultation

3.1 Type de procédure

La présente consultation est lancée selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L2124-1 et L2124-2 du Code de la commande publique.

3.2 Type de contractant

Le marché sera attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises disposant de compétences confirmées dans le domaine de la maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation de structures et de charpentes d'immeubles anciens en site occupé.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire, ou le groupement conjoint avec un mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

3.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.4 Plate-forme des achats de l'État

Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur la plate-forme des achats de l'État, qui permet d'assurer le suivi de la consultation tout au long de la procédure : www.marches-publics.gouv.fr.

Les candidats doivent impérativement télécharger le DCE de manière nominative, en indiquant leurs coordonnées et leur adresse électronique sur le profil d'acheteur du Pouvoir adjudicateur, afin d'être avertis de toute modification éventuelle ainsi que pour connaître le suivi de leur candidature.

Les candidats, qui auront téléchargé le dossier de consultation sur un autre site ou de manière anonyme sur le profil d'acheteur, ne pourront élever aucune réclamation s'ils ne sont pas destinataires des modifications et des précisions apportées par le Pouvoir adjudicateur au cours de la consultation.

Les candidats déposeront leur dossier de candidature sur cette plate-forme.

C'est sur cette même plate-forme que le Pouvoir adjudicateur adressera aux candidats leur lettre de notification ou de rejet.

3.5 Délai de modification de détail du dossier de consultation des entreprises

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard huit jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation (réponses aux questions des candidats et modification des pièces du marché). Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Le Pouvoir Adjudicateur en informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction d'une nouvelle date.

4 *Pièces du dossier de consultation*

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site : marches-publics.gouv.fr sous la référence : MOERENOBAT35JA2026

Il comprend :

- Le règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), annexe à l'AE
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le programme des travaux, annexe au CCP
- Le diagnostic de l'agence AADT, en date du 27 juillet 2026 ;
- Le plan de superficie ;
- Les diagnostics amiante et plomb avant travaux ;

Le diagnostic de l'agence AADT et le plan de superficie seront communiqués uniquement aux candidats qui effectueront la visite obligatoire du site. Les candidats sont tenus à une stricte obligation de confidentialité. Ils s'engagent à ne pas diffuser lesdits documents sans l'accord exprès du maître d'ouvrage.

Un diagnostic parasitaire sera réalisé en janvier 2027.

5 *Visite obligatoire*

Afin d'élaborer leur proposition, les candidats souhaitant remettre une offre doivent <u>obligatoirement</u> effectuer la visite du site à l'une des dates suivantes :

- **Lundi 16 novembre 2026 à 10h30**
- **Lundi 23 novembre 2026 à 10h30**
- **Lundi 30 novembre 2026 à 10h30**
- **Lundi 7 décembre 2026 à 10h30**

A cet effet, ils devront envoyer un courriel à l'ensemble des adresses suivantes pour **prendre rendez-vous** :

jean-pierre.guieba@ac-paris.fr

carine.biernacki@ac-paris.fr

virginie.vivier@ac-paris.fr

Aucune visite ne pourra être effectuée en dehors de ces dates.

L'attestation de visite devra être signée par un représentant de la Chancellerie des Universités de Paris et devra être jointe au dossier de candidature lors du dépôt de l'offre.

6 Pièces constitutives de la candidature et de l'offre

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en EURO.

Les offres seront transmises électroniquement. Toute offre présentée sous format matérialisé (papier, CD/DVD etc.) ne sera pas examinée.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Le candidat peut choisir de signer son offre dès le dépôt de sa candidature. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type eIDAS ou RGS** en cours de validité, conformément à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique

Les candidats devront remettre une offre technique et financière pour l'ensemble des prestations demandées (y compris les tranches optionnelles), sous peine de voir leur offre éliminée.

Les éléments indiqués dans le formulaire de candidature ou dans l'offre pourront faire l'objet de demandes de précisions et de compléments.

6.1 Pièces constitutives de la candidature

Chaque candidat aura à produire les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- **La lettre de candidature DC1** (version du 01/04/2019) complétée, datée et signée ;
- **Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, à l'aide du formulaire DC2.** Le candidat joindra en annexe au DC2 les documents/renseignements suivants :
 - **Déclaration concernant le chiffre d'affaires global** ainsi que le chiffre d'affaires relatif à des missions de maîtrise d'œuvre concernant des travaux similaires réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Seuls les candidats réalisant un chiffre d'affaires au moins égal à deux fois le montant estimé du marché sont autorisés à postuler ;
 - **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - **Liste de références** choisies faisant apparaître des services équivalents au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant des marchés et les coordonnées détaillées des bénéficiaires ;
 - **Déclaration appropriée d'une banque ou preuve d'une assurance** couvrant les risques professionnels en cours de validité.
- **Extrait Kbis** ;
- **Copie du (ou des) jugements prononcé(s),** si le candidat est en redressement judiciaire ;
- **Le pouvoir conféré à la personne ayant la délégation de signature** dans le cadre du marché ;

- **L'attestation de visite du site signée par le représentant de la chancellerie.**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

Pour constituer ce dossier le candidat pourra utiliser les formulaires DC 1, DC 2 proposés par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, disponibles sur le site suivant : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat

6.2 Pièces constitutives de l'offre

Chaque candidat aura à produire une offre comprenant les pièces suivantes :

- **Le cadre de l'acte d'engagement**, à compléter sans aucune modification ;
- **Le cadre de la décomposition du prix global et forfaitaire,** à compléter sans aucune modification ;
- **Un mémoire technique** précisant les dispositions envisagées pour la conduite de la mission, et notamment :
 - Description de la méthodologie envisagée pour la réalisation des prestations et l'exécution de chaque élément de mission
 - Planning prévisionnel de l'opération
 - Organisation et moyens humains proposés
 - composition de l'équipe (présentation détaillée de l'équipe et du personnel désigné pour la conduite des prestations en indiquant les noms)
 - qualifications professionnelles (curriculums vitae, certificats de qualification professionnelle, habilitations, diplômes ou tout moyen susceptible d'attester leurs compétences)
 - Description du rôle de chacun et du temps passé par éléments de mission
 - Compréhension de l'opération et des enjeux du programme
 - Exigences environnementales spécifiques au marché

7 Jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du CPP. Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article L.2152-7 du code de la commande publique.

L'analyse des offres sera effectuée selon les critères d'attribution du marché pondérés comme suit :

- **Valeur technique des prestations valant pour 60 %,** appréciée à partir du mémoire technique remis par le candidat sur les points suivants :

 - Pertinence et qualité de la méthodologie d'intervention et du planning : 20 points
 - Pertinence et adéquation des moyens humains et de leur organisation : 20 points
 - Compréhension de l'opération et des enjeux du programme : 15 points
 - Prise en compte des exigences environnementales spécifiques au marché : 5 points

- **Prix des prestations valant pour 40 %**

Lors de l'analyse, des précisions pourront être demandées aux candidats, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre apparaît anormalement basse.

L'offre obtenant la note la plus élevée sera réputée être l'offre économiquement la plus avantageuse et sera retenue, sous réserve de la production des documents prévus à **l'article 8**.

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat entre le prix forfaitaire qui figure dans l'acte d'engagement et celui qui figure dans la décomposition du prix forfaitaire, les indications portées en lettres dans l'acte d'engagement (total général) prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont le montant de la décomposition du prix forfaitaire sera rectifié en conséquence.

Si la décomposition du prix forfaitaire comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront rectifiées pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus du candidat, son offre sera éliminée comme irrégulière.

8 Documents à fournir pas l'attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire les documents suivants, dans un délai de 8 jours à compter de la demande du Pouvoir adjudicateur :

- L'acte d'engagement et la décomposition du prix global et forfaitaire revêtus d'une signature manuscrite, si le candidat n'a pas signé l'offre électroniquement lors du dépôt,
- Le pouvoir conféré à la personne ayant la délégation de signature dans le cadre du marché,
- La production d'une assurance au titre de la responsabilité civile et décennale couvrant les risques professionnels en cours de validité,
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions prévue à l'article L.243-15 du Code de sécurité sociale et D.8222-5-1 du Code du travail. Cette attestation est disponible sur le site de l'URSSAF : www.urssaf.fr,
- L'attestation de fourniture des déclarations fiscales. Cette attestation est disponible sur le site des impôts : www.impots.gouv.fr.

Si le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne peut produire les documents justificatifs dans le délai imparti, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires et le marché lui est attribué. Cette procédure est répétée si nécessaire, tant qu'il subsiste des offres acceptables.

9 Modalités de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée au 14 décembre 2026 à 12h00.

La transmission par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation https://www.marches-publics.gouv.fr sous la référence «MOERENOBAT35JA2026» est obligatoire.
Toute offre présentée sous format matérialisé (papier, CD/DVD etc.) ne sera pas examinée.

10 Tribunal compétent en cas de litige

En cas de litige, les parties conviennent, conformément à l'article R.312-11 du code de justice administrative, de saisir le Tribunal Administratif de Paris :

7 rue de Jouy, F-75181 Paris Cedex 04.

Tél. : (+33) 1 44 59 44 00. Fax : (+33) 1 44 59 46 46

11 Délais et voies de recours

Référé précontractuel conformément à l'article L. 551-1 du code de justice administrative pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat ;

Référé contractuel pouvant être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'union européenne (Joue), ou de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ;

Recours de pleine juridiction pouvant être exercé par tout concurrent évincé de la conclusion d'un contrat administratif contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, assorti le cas échéant de demandes indemnitaires, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

12 Personnes à contacter

Renseignements administratifs	Renseignements techniques
Division de l'administration de la Chancellerie Mme Carine BIERNACKI Téléphone : 01 40 46 21 09 Courriel : marches.chancellerie@ac-paris.fr	Toutes les questions doivent être posées sur la plateforme de dématerialisation.www.marches-publics.gouv.fr